

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 47 (2020)
Heft: 6

Artikel: Entre liberté et contrainte : vote sur l'interdiction de la burqa
Autor: Lob, Gerhard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1032995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Entre liberté et contrainte: vote sur l'interdiction de la burqa

Doit-on interdire de se voiler le visage dans tout le pays? Le peuple suisse se prononcera en mars sur une initiative visant l'interdiction. Ce projet illustre très bien le fonctionnement de la démocratie directe en Suisse. Pendant la campagne, beaucoup de regards se tournent vers le Tessin.

GERHARD LOB

En Suisse, le Tessin est un pionnier en matière d'interdiction de se dissimuler le visage. Il est le premier canton à avoir accepté clairement (65,2 % de oui), en septembre 2013, une initiative populaire interdisant de se voiler le visage. Et même si celle-ci visait à l'origine la burqa et le niqab et avait ainsi pour but de contrer l'islamisation, la modification de la loi tessinoise sur la police a finalement tenu compte de toutes les manières de se cacher le visage. Les manifestants et les hooligans tessinois n'ont donc également plus le droit de le faire, en vertu de la loi qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2016.

Toujours tolérés:



Hidjab



Tchador

Celui qui a porté cette initiative est le politicien indépendant Giorgio Ghiringhelli, aujourd'hui âgé de 67 ans. Comme il l'a confié à la «Revue Suisse», cet ancien journaliste est inquiet face à l'islamisation de l'Europe». Les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont été l'élément déclencheur de son activisme: «Ensuite, j'ai lu les essais d'Oriana Fallaci sur l'islam et cela m'a fait l'effet d'un électrochoc.» En 2010, il lance une pétition exigeant l'interdiction de se dissimuler le visage, puis, peu après, une initiative populaire cantonale à l'image de l'interdiction adoptée en France. Son projet est balayé par le parlement cantonal au motif qu'il s'agit d'un «non-problème», les femmes intégralement voilées étant presque inexistantes dans l'espace public au Tessin.

Mais l'homme, tenace, ne retire pas son initiative, arguant qu'il vaut mieux «prévenir que guérir». Pour lui, le niqab symbolise l'oppression des femmes. La majorité du peuple tessinois le suit. Giorgio Ghiringhelli compte en outre sur un effet domino. Celui-ci a bien lieu: le 1er janvier 2019, le canton de Saint-Gall interdit lui aussi la dissimulation du visage à la suite d'une votation populaire (66,7 % de oui). Un projet similaire avait toutefois échoué en 2017 à la Landsgemeinde du canton de Glaris: le peuple réclamait alors une solution à l'échelle nationale plutôt qu'une interdiction cantonale.

Une solution applicable dans toute la Suisse, c'est ce que prévoit l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage», qui reprend presque mot pour mot le texte de loi tessinois. L'initiative a été déposée en 2017, avec

105 000 signatures valables, et elle sera soumise au vote du peuple en mars 2021. Elle est portée par le comité d'Egerkingen autour du conseiller national lucernois Walter Wobmann, de l'Union démocratique du centre. En 2019, ce comité a réussi à faire passer son initiative contre les minarets, un projet remarqué dans le monde entier car il interdit désormais toute construction de minaret en Suisse.

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent majoritairement l'initiative interdisant de se dissimuler le visage, qui empiète, selon eux, sur l'autonomie des cantons. Ils soulignent en outre que très peu de femmes portent la burqa et le niqab en Suisse. D'après les estimations de la Confédération, entre 95 et 130 femmes intégralement voilées vivent dans le pays.

Les débats sur l'interdiction de se voiler le visage tournent autour de la liberté de religion, des droits des femmes et du droit à l'autodétermination, de la problématique des injonctions vestimentaires et du rôle de l'islam dans la société. Cependant, les arguments économiques jouent aussi un rôle. On cite par exemple l'impact négatif sur le tourisme d'une mise au ban du voile intégral. Les régions accueillant une clientèle issue du monde arabe seraient désavantagées. Lors du débat au Parlement, la ministre de la justice, Karin Keller-Sutter, l'a bien précisé: «Faire une exception pour le tourisme ne serait pas possible.»

Au Tessin, les expériences faites jusqu'ici montrent que seul un nombre extrêmement limité d'amendes ont été prononcées contre des femmes intégralement voilées. La plupart d'entre elles l'ont été contre Nora Illi, représentante controversée du Conseil central islamique suisse, qui a sciemment provoqué ces contraventions pour protester contre la nouvelle loi. Cette Suissesse convertie à l'islam est décédée en mars 2020. Dans le canton de Saint-Gall, la police cantonale annonce n'avoir jusqu'ici verbalisé personne pour dissimulation du visage.

La police tessinoise présente ses prescriptions vestimentaires sur des fiches d'information en arabe et en anglais. Certaines touristes ont toutefois contourné l'interdiction en portant, au lieu du voile, un masque médical tel que celui qui fleurit partout aujourd'hui en raison de la pan-

Bientôt interdits?



Niqab



Burqa



À Genève, une touriste voilée à proximité d'un groupe folklorique suisse: tel est le genre de rencontre que veut interdire le comité d'Egerkingen. Photo Keystone (2015)

démie de coronavirus. On l'a remarqué au parc Swissminiatur, que les touristes arabes aiment visiter. Mais dans l'ensemble, les conséquences sur le tourisme semblent minimes. «Ce qu'on nomme l'interdiction de la burqa n'a eu aucun impact chez nous», indique Giuseppe Rossi, directeur du luxueux hôtel cinq étoiles Splendide Royal, au bord du lac de Lugano. La proportion de la clientèle arabe n'a pas changé depuis l'interdiction du voile intégral.

Au Tessin, la clientèle issue des pays du Golfe a généré l'an dernier 32 000 nuitées, et représente ainsi 1,7 % de toute la clientèle. Entre 2015 et 2019, le Tessin a tout de même enregistré un recul de près de 28 % des nuitées des touristes issus des pays du Golfe. «Mais l'impact exact de l'interdiction du voile intégral sur le tourisme au Tessin est difficile à évaluer, car seule une minorité des touristes portait une burqa ou un niqab», relève Ticino Turismo. Qui attribue cette diminution de la clientèle non à la nouvelle loi, mais à la crise entre le Qatar et le Conseil de coopération du Golfe et aux moins bonnes connexions aériennes avec l'Europe qui en ont résulté.

Néanmoins, les destinations touristiques accueillant une grande proportion de clients du monde arabe voient tout de même d'un mauvais œil une éventuelle interdiction. C'est ce qui est ressorti d'une table ronde sur l'initiative pour l'interdiction de se dissimuler le visage qui a eu lieu en janvier 2017 à Interlaken. D'après un article de la presse locale, le vice-directeur de l'office du tourisme d'Interlaken, Stefan Ryser, a alors déclaré: «Les ressortissants des pays du Golfe sont de très bons clients. Ils séjournent en moyenne cinq nuits, et génèrent un bon chiffre d'affaires.» D'après lui,

les agences de voyage de ces pays prennent les discussions sur l'interdiction du voile intégral très au sérieux et se mettent à réfléchir. D'un autre côté, des hôteliers ont rapporté que la clientèle européenne est mal à l'aise en présence de femmes intégralement voilées, par exemple dans la salle du petit-déjeuner. Dans la région d'Interlaken, les clients issus des pays du Golfe et des Émirats arabes unis ont généré l'an dernier 92 000 nuitées, soit 8,6 % de toutes les nuitées. Ici aussi, ce chiffre est en baisse. En 2015, cette clientèle générait encore 120 000 nuitées, soit une part totale de 13,1 %.

Les experts du tourisme se gardent de prendre officiellement position sur l'initiative pour l'interdiction de se dissimuler le visage. L'organisation touristique Interlaken (TOI) déclare être politiquement et confessionnellement neutre. «Cela signifie aussi que nous ne distinguons pas nos clients en fonction de leur race et de leur religion. À Interlaken, tous les touristes sont les bienvenus», note Christoph Leibundgut, porte-parole de TOI. À cela s'ajoute le fait qu'en raison des effets dévastateurs de la pandémie de coronavirus sur le tourisme, le problème du voile intégral semble plutôt secondaire en ce moment.

Giorgio Ghiringhelli a de quoi se réjouir. Le Tessinois a commencé tout seul dans son coin, mais le sujet brûlant qu'il a lancé a, d'ores et déjà, atteint la sphère fédérale grâce aux outils de la démocratie directe. Et ce, quelle que soit l'issue du scrutin du mois de mars.

GERHARD LOB EST JOURNALISTE INDÉPENDANT AU TESSIN